



Synthèse des observations du public

Arrêté relatif aux travaux de recherche par forage et d'exploitation par puits de substances minières → dit *arrêté forage et procédures*

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 02 mars 2016 au 02 avril 2016 inclus sur les projets de textes susmentionnés.

Le public pouvait déposer ses observations sur les projets de textes disponibles en suivant le lien suivant : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-r7.html>

Nombre et nature des observations reçues :

Trois (3) contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

- deux observations proposent que les normes techniques soient aussi
- une remercie pour l'article

Synthèse des modifications demandées :

Arrêté forage et procédures

Parmi les contributions reçues, celles qui ont trait à la participation du personnel dans l'élaboration de certains documents à transmettre à l'autorité administrative compétente ont été retenues.

En effet aussi bien le rapport sur les dangers majeurs que le système de gestion de la sécurité et de l'environnement qui est un composant du rapport sur les dangers majeurs sont élaborés en collaboration avec le personnel.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la défense, le 28 avril 2016

OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRETE FORAGE ET PROCEDURES

Le personnel doit être entendu au sens large.

Par : Surfrider Foundation Europe
dbeaumenay@surfrider.eu
01/04/2016 20:04

« Tenant compte de la multiplicité des entreprises sous-traitantes employées dans les opérations de forage minier par l'exploitant, et dans une nécessité d'équité entre les travailleurs ; il est nécessaire que les normes techniques applicables aux travailleurs, établies par le présent projet d'arrêté, concernent le personnel entendu au sens large : c'est-à-dire tant le personnel de l'exploitant, que celui des sous-traitants présent sur les sites de forage et d'exploitation.

Projet d'arrêté relatif aux travaux de recherche par forage et d'exploitation par puits de substances minières

Par : Jacques Beall – Surfrider Foundation Europe
jbeall@surfrider.eu
01/04/2016 20:56

« Article 13, système de gestion de la sécurité et l'environnement : penser à travailler avec l'ensemble des personnels, sous-traitants et contractants compris ; évaluer les formations et leur appropriation par les personnels ; revoir également les modèles d'analyses des risques : au regard des évolutions technologiques et des bonnes pratiques ; des signaux faibles ; des accidents majeurs avec probabilité faible ».